

**CULTURA SOCULTUR SA AVENUE DE MAGUDAS
33691 MERIGNAC CEDEX
TEL. 05 57 29 07 07**

**REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« Rentrée des classes Culturaddict »**

Article 1 – Organisation :

La société Cultura Socultur SA, dont le siège social se situe au centre Héliopolis, Avenue de Magudas à Mérignac 33691, inscrite au registre des sociétés de Bordeaux sous le numéro 519 780 795 00 018 (ci-après « Cultura »), met en jeu le remboursement de 21 listes scolaires. Ce jeu se déroulera du 20 Août 2018, 9h au 9 Septembre 2018, 23h59.

Article 2 - Participation :

Ce jeu est réservé aux membres Culturaddict (client particulier disposant d'un compte client chez Cultura) à l'exclusion des membres du personnel de Cultura, des comptes clients professionnels ou de toute société faisant partie du groupe de la société organisatrice, ainsi que leurs prestataires de services éventuels. Par contre, le jeu est ouvert aux membres de la famille des collaborateurs de Cultura (excepté les conjoints et enfants vivant au foyer) sous réserve qu'ils soient membres Culturaddict.

Article 3 – Principe du jeu :

Pour participer au tirage au sort du jeu « Rentrée des classes Culturaddict » le participant doit avoir effectué au moins un achat rentrée des classes supérieur ou égal à 30€ chez Cultura, en magasin ou sur cultura.com, entre le 20 Août 2018, 9h et le 9 septembre 2018, 23h59. Sont concernés par les achats rentrée des classes les environnements produits suivants : Bagagerie, Calculatrices, Classement, Dessin, Ecriture, Equipement de bureau, Fournitures Papeterie et agendas.

Pour participer au tirage au sort le client doit être Culturaddict et s'identifier lors de son passage en caisse ou de sa commande en ligne. Sa participation se fait d'office dès lors que le client remplit les conditions. Le tirage au sort aura lieu le 10 septembre 2018. Il désigne un gagnant par jour durant toute la durée de l'opération, du 21 août au 10 septembre 2018 ; soit 21 gagnants. Le tirage au sort sera effectué selon l'exécution d'un script informatique aléatoire en présence de 2 personnes collaborateurs de Cultura au siège de la société. Le montant maximum d'achat remboursé par gagnant est limité à la somme de 150 €.

Le jeu est annoncé :

- Dans chaque magasin Cultura au travers d'affiches
- Sur cultura.com/culturaddict
- Dans les newsletters envoyées aux clients inscrits
- Sur les pages facebook des magasins Cultura

Article 4 – Remise du lot :

Le nom des gagnants sera communiqué sur Cultura.com/culturaddict à partir du lundi 10 septembre 2018. Les gagnants seront également contactés directement par email ou par téléphone selon les informations renseignées dans leur compte client, dans un délai maximum de 72h après le tirage au sort.

Le remboursement sera réalisé par chèque le lundi 1^{er} octobre 2018. Les gagnants recevront leur remboursement par courrier recommandé. Ils auront jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, pour confirmer leur adresse postale par email à l'adresse suivante : culturaddict@cultura.fr. Passé ce délai le remboursement sera annulé. Le ou les gagnants concernés par cette annulation seront privés de toute contrepartie.

Tout gagnant doit autoriser toutes vérifications concernant son identité. Tout participant désigné gagnant certifie que les données personnelles pouvant lui être demandées sont réelles et vraies ; il accepte également de se soumettre à toute vérification de la véracité des coordonnées annoncées (numéro de téléphone, nom, adresse, coordonnées, etc.). Toutes coordonnées ou informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Le gagnant accepte la diffusion de son identité (prénom + première lettre du nom de famille) sur la liste des gagnants sur cultura.com/culturaddict du 10 au 30 septembre 2018.

Article 5 – Responsabilité de l'organisateur :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique, de problème de connexion internet, de défaillance des lignes de communication.

Toute reproduction du jeu, des images, des logos est interdite.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès de Cultura, à l'adresse suivante : Cultura.com, Service client, Héliopolis, Bâtiment 2, Avenue de Magudas 33691 Mérignac Cedex France, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 – Application du règlement du jeu :

Le présent règlement est disponible en magasin sur simple demande et sur cultura.com/culturaddict. Il peut aussi être obtenu en écrivant à : Cultura.com, Service client, Héliopolis, Bâtiment 2, Avenue de Magudas 33691 Mérignac Cedex France. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base d'un tarif postal lent en vigueur.

Article 7 – Informatique & Libertés :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société Cultura Socultur SA, dont le siège social se situe au centre Héliopolis, Avenue de Magudas à Mérignac 33691.

Les Participants sont informés que le traitement de ces données personnelles est nécessaire pour la participation au concours.

Article 8 :

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.